

**Arrêté temporaire n°ST25/572
Portant réglementation du stationnement**

ROUTE DE PARIS (D940)

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU ,l'autorisation de voirie n° ST25/572AV (pour trottoir)
VU l'arrêté notifié le 9 avril 2024 portant délégation de signature au 1er Conseiller Municipal Délégué,
VU la demande émise par LD2D demeurant 50 boulevard de la Liane 62360 SAINT LEONARD pour le compte de HABITAT HAUTS DE FRANCE demeurant 520 boulevard du Parc Parc d'affaires 62231 COQUELLES représentée par Monsieur POCHET aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,
VU l'avis favorable de la MDADT en date du 03/11/2025,
CONSIDÉRANT que des travaux de désamiantage intérieur et démolition intérieur rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 12/11/2025 au 19/12/2025
ROUTE DE PARIS (D940),

ARRÊTE

Article 1

À compter du 12/11/2025 et jusqu'au 19/12/2025, le stationnement des véhicules est interdit du 46 au 50 ROUTE DE PARIS (D940). Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et possible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par LD2D.

Article 4

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 05 novembre 2025
Pour le Maire,
Conseiller municipal délégué à la voirie et cimetière

//

René WIART

DIFFUSION:

- *HABITAT HAUTS DE FRANCE*
- *la Police Municipale*
- *LD2D*

ANNEXES:

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

AUTRE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Ce document est à compléter 15 jours avant le début des travaux

Travaux à effectuer chez :

M/Mme : HABITAT HAUT DE France PARC d'Affaires S20 bd du Rec
62231 COQUELLES

Adresse complète : 16-252 Route de Paris à St Martin Boulogne

Téléphone : 03 121 100 84 117

Adresse mail (obligatoire) : j.p.souchet @ habitat-hdf.fr

Période des travaux : Du 12/11/25 au 19/12/25 inclus

Nature des travaux : Travaux de démontage intérieur + démolition
intérieur

Si vous faites appel à un professionnel, merci de remplir obligatoirement ci-dessous

Nom de l'entreprise : LD2D

Adresse : 52 Boulevard de la Linne, 62360 Saint Leonard

Téléphone : 07 162 107 155 120

Adresse mail (obligatoire) : contact @ ld2d.fr

Dates et durée de l'occupation

Début (date et heure) : le 12/11/25 8h

Fin (date et heure) : le 19/12/25 16h

Type d'occupation ⁽¹⁾

Voirie

Trottoir

Restriction de circulation

Route barrée

Autre (à préciser) : stationnement + passage piéton provisoire

À Saint-Martin-Boulogne, le 31/12/25

Demande à envoyer dûment complétée par mail à l'adresse suivante :

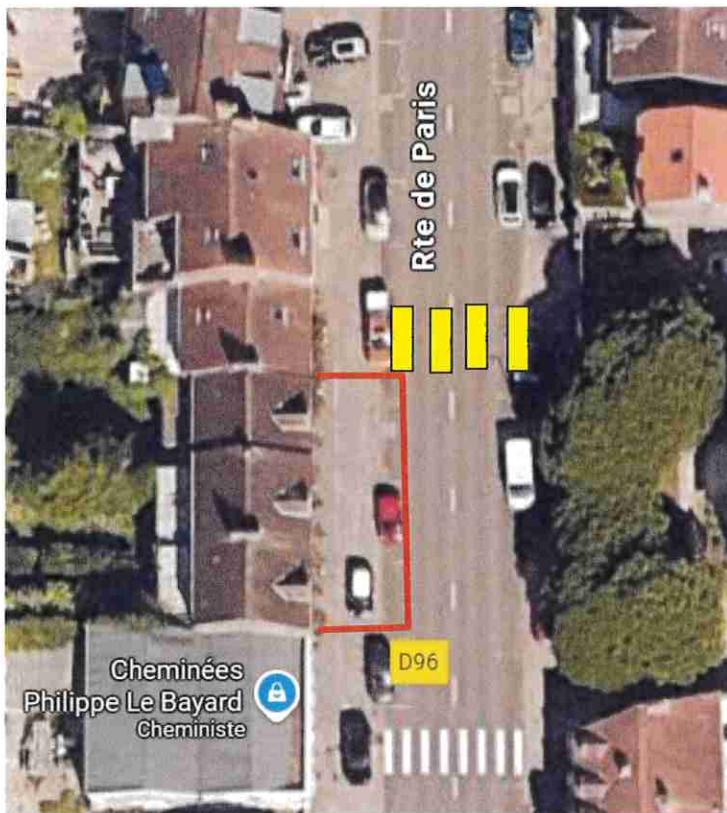
demande-arrete@ville-stmartinboulogne.fr

Pour tout problème, merci de contacter le 03 21 32 84 78

(1) Cocher la case correspondante

Plan d'installation de chantier :

N°46 à 50 Route de Paris à Saint Martin Boulogne



Légende :

- Clôtures de chantier
- Passage piéton provisoire